

de Hugh Anderson publié dans le numéro du 22 novembre du *Globe and Mail* de Toronto, que je cite:

Poussés dans leurs derniers retranchements au cours d'une discussion, des fonctionnaires fédéraux rattachés au ministère de l'énergie admettent, mais «en confiance» seulement, qu'il est économiquement absurde de maintenir le prix du pétrole vendu au Canada à un niveau beaucoup plus bas que celui du pétrole importé.

Cette décision ne peut s'expliquer que dans le contexte politique canadien. Comme le dit M. Edward Clark, sous-ministre adjoint au ministère fédéral de l'Énergie et l'un des plus influents conseillers du ministre de l'Énergie Marc Lalonde: «Si le Canada était un État centralisé, et non une fédération, on pourrait se rapprocher sans problème du cours mondial.»

● (2020)

Quel aveu! Essentiellement, cet article dit que dans toute cette affaire de fixation des prix on ne tient absolument pas compte de ce que doivent déboursier les consommateurs, mais seulement des recettes de l'État. L'auteur y affirme que si le Canada était un État centralisé ou si le pétrole appartenait au gouvernement fédéral, nous payerions le prix mondial. C'est ce qu'a répondu le principal conseiller du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Ed Clark, en réponse à un journaliste qui lui posait la question. Et pourtant, le ministre a l'audace de dire à la Chambre que le prix qu'il propose est juste et équitable, d'après les analyses et conseils de ses collaborateurs. Les collaborateurs du ministre ne lui ont pas donné un tel conseil. Keith Spicer les décrit comme «une bande de petits idéologues prétentieux au service de Lalonde».

Quel serait un prix juste? Les gouvernements dirigés par MM. Clark et Lougheed étaient convenus que le prix du pétrole et du gaz canadien plafonnerait à 75 p. 100 du cours mondial. Si le prix était fixé aujourd'hui à 75 p. 100 du cours mondial—et c'est ce que conseille le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources—le partage des recettes serait le suivant: l'Alberta recevrait 23 p. 100, les compagnies, 23 p. 100 et le gouvernement fédéral, 53 p. 100. Le gouvernement fédéral recevrait une partie des recettes directement par le biais des taxes, le reste lui revenant grâce à une politique de répartition des recettes entre tous les consommateurs canadiens. Pour procéder à une juste répartition des recettes du pétrole et du gaz, le gouvernement fédéral doit respecter les proportions suivantes: 53 p. 100 au fédéral, 23 p. 100 aux provinces et 23 p. 100 à l'industrie.

Si le gouvernement avait un tant soit peu d'honnêteté et d'intégrité, il tâcherait de ne pas répéter ce mensonge flagrant que représente la proportion 45-45-10, proportion qui est tout à fait étrangère à la vérité. Il n'y a pas que cette proportion qui soit fautive d'ailleurs. Fausse aussi est la politique énergétique nationale présentée comme partie intégrante du budget.

Je constate que le ministre chargé du fonds du développement de l'Ouest est présent ce soir et puisque nous en sommes au chapitre des malhonnêtetés, j'aimerais dire un mot au sujet des quatre milliards de ce fonds. J'ai étudié assez attentivement le budget et n'ai vu que deux milliards consacrés au fonds et non quatre. Qui plus est, leur versement s'étale sur trois ans et les sommes proviennent pour l'essentiel de programmes existants. Le ministre des Transports (M. Pepin) a déclaré qu'il allait supprimer le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et qu'il verserait en contrepartie des sommes provenant du fonds de 2 milliards. Le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau rapporte environ 300 millions par année à l'Ouest. Le ministre des Transports compte remplacer ce manque à gagner par des sommes versées à même les deux milliards du fonds du déve-

Administration du pétrole—Loi

loppement de l'Ouest. Si l'on tient compte du projet de Prince-Rupert, le fonds du développement de l'Ouest est entièrement dépensé. Tout au plus il ne reste que quelques millions mais certainement pas des milliards, encore moins quatre milliards. Tout cela n'empêche pas les députés libéraux de parler sans aucune gêne apparente du fonds de quatre milliards.

Je vois notre sainte nitouche à faux-col hocher la tête; il devrait aller se confesser.

Le gouvernement est foncièrement malhonnête quand il parle de quatre milliards dans un fonds du développement de l'Ouest qui n'existe pas, tout comme il est malhonnête dans le document sur le programme énergétique national.

Dans ce document, le gouvernement affirme qu'il n'y aura pas de taxe à l'exportation. Pourtant, dans le même paragraphe, il fixe une taxe sur les ventes aux consommateurs américains de 30c. par mille pieds cubes. Je ne vois pas ce que pourraient être les ventes aux États-Unis, sinon des exportations. Et s'il ne s'agit pas d'une taxe à l'exportation, qu'est-ce que cela peut bien être? A la page 17 du document en question, on compare la politique canadienne à la politique britannique et on déclare que le Canada est bien plus tendre pour l'industrie canadienne que le gouvernement britannique, ne l'est pour la sienne en activité dans la mer du Nord. On n'y dit pas cependant que les règles en ce qui concerne l'exploitation dans la mer du Nord ont été changées il y a plusieurs mois par le premier ministre Thatcher. Est-ce malhonnête? Ce n'est certainement pas honnête.

M. Lalonde: Plus une taxe de 20 p. 100 hier.

M. Andre: Ce n'est certainement pas honnête, si on se rappelle ce que le gouvernement a déjà dit.

On explique par ailleurs à la page 19 du document qu'il importe de contrer la mainmise étrangère et qu'entre 1975 et 1979, il y a eu une fuite d'environ 3.7 milliards de dollars du Canada vers les États-Unis. Le gouvernement omet de dire que l'exode de plus de la moitié de ces capitaux, ou 2 milliards, est attribuable à Petro-Canada, à cause du gouvernement actuel, et non aux sociétés pétrolières étrangères. Est-ce de l'honnêteté? Personne parmi les gens que je connais et respecte n'appellerait cela de l'honnêteté.

A la page 30 du document, le gouvernement qualifie le cours mondial du pétrole d'arbitraire et d'artificiel. Pourtant, celui qui est indubitablement l'auteur du document, même si le ministre l'a signé, a déclaré dans un article de journal que j'ai cité tout à l'heure qu'en fait, si nous étions un pays centralisé, les prix se rapprocheraient du niveau mondial. Le haut fonctionnaire écrit d'une part dans l'article que notre prix devrait atteindre le niveau mondial et d'autre part, dans le document politique, que le cours mondial artificiel. Quand ce haut fonctionnaire était-il honnête? Quand il parlait au journaliste ou quand il rédigeait ce document pour le ministre?

A la page 41 du Programme énergétique national, le gouvernement parle de la taxe de 8 p. 100 sur les recettes nettes d'exploitation, qui n'est rien d'autre qu'une redevance parce qu'elle frappe le pétrole à la sortie des puits. Le gouvernement se garde bien de parler de redevances parce qu'il sait qu'elles seraient contestées devant le tribunal, probablement avec succès. Le document dit encore:

Cette taxe... laissera un taux fiscal marginal élevé pour les entreprises qui ne réinvestissent qu'une petite partie de leurs ressources financières.